

**BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

ICI 2050

**SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT,
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES**

PROJET DE RAPPORT



PREAMBULE [à venir]

Seront notamment évoqués dans ce préambule :

- Le contexte juridique (Loi Notré)
- L'intégration des schémas, l'évolution des SRADDT
- L'articulation du SRADDET avec les autres grands schémas et stratégies régionales et extra régionales (Massifs, SDAGE...)
- Le contexte national et international (prise en compte des 5 finalités du développement durable et des 17 Objectifs de développement durable, ...)

PROJET

ÉTAT DES LIEUX SYNTHETIQUE

Introduction

- **Une région créée par l'histoire, mais dont l'unité reste à accomplir**

La région Bourgogne-Franche-Comté est née administrativement le 1er janvier 2016. Son nom, mais aussi une partie des territoires qu'elle regroupe aujourd'hui, font référence à une histoire commune, tant par sa longévité qu'au travers du rôle important qu'elle a joué en Europe durant ces périodes.

Le fait historique compte autant car l'existence de cette entité n'était pas écrite d'avance par une morphologie qui l'aurait contrainte à «faire région» : des frontières facilement franchissables mis à part dans le Jura, aucun fleuve qui la traverse de part en part, mais, à la place des bassins hydrographiques qui divergent, une plaine étalée. La région Bourgogne-Franche-Comté n'est pas dessinée par une morphologie qui tournerait le regard de ses habitants vers les mêmes vallées, les mêmes rivages maritimes ou les mêmes pôles urbains. Le territoire n'a pas condamné ses habitants à vivre ensemble derrière des frontières dessinées naturellement.

Ce qui a fait la région, c'est davantage l'espace particulier qu'elle occupe vis-à-vis de l'extérieur, dans le continent européen. Pour comprendre la Bourgogne-Franche-Comté, il faut changer d'échelle. Elle s'est formée « autour d'une convergence privilégiée d'itinéraires, dans un des plus anciens carrefours de l'Europe »¹. Elle a été le passage obligé de flux de personnes, de marchandises et d'idées circulant entre les pôles de croissance situés au nord et au sud de l'Europe, notamment à des époques où cette fonction pouvait assurer revenus et influence (on peut songer au rayonnement des monachismes clunisiens et cisterciens).



Figure 1 : Carte des principaux axes commerciaux de la Gaule

Source : Documentation photographique n°8105



Figure 2 : Carte de l'ordre cistercien au Moyen Âge

Source : SA, CERHIO

« Faire région », unir le territoire de la Bourgogne comtale et ducale « historique » n'a donc pas consisté à organiser politiquement la cohérence intérieure d'un espace prédéfini. Cela a nécessité d'inventer l'unité d'un territoire ouvert vers l'extérieur à partir d'autres points communs, comme le rôle qu'elle joue dans la géographie des flux européens, avec la fragilité

¹ P. CLAVAL. 1978, Atlas et géographie de la Haute Bourgogne et de la Franche Comté, Paris Flammarion.

que cette fondation implique, sans doute plus qu'ailleurs. «La géographie a bien joué un rôle, mais celui que les aléas de l'histoire ont bien voulu lui laisser»².

Ainsi, l'union et le périmètre de la région reposent essentiellement sur la volonté des hommes qui l'habitent. Ce qui unit les habitants, c'est une référence historique réelle (mais qui reste traversée par des récits conflictuels) et une situation géographique qui constituent davantage un potentiel de développement qu'une rente de situation : pas d'unité culturelle imposée, peu de frontières naturelles, des franges orientées vers des bassins de vie extérieurs, et, aujourd'hui comme hier, la proximité de territoires parmi les plus riches et les plus innovants du monde.

▪ Des enjeux majeurs autour de la population

Comment vit-on aujourd'hui en Bourgogne-Franche-Comté ? La réponse dépend beaucoup de la situation sociale et territoriale des ménages. Mais globalement, selon l'Insee, le taux de pauvreté est moins élevé que la moyenne française (13,1 % contre 14,7% en France métropolitaine en 2014), les inégalités y sont moins accentuées (3ème région la moins inégalitaire en 2012, derrière la Bretagne et les Pays-de-la-Loire) et, même si le niveau de vie médian y est 2 % plus faible que celui de la France métropolitaine en 2012, la présence des services collectifs, mesurée en effectifs pour 1 000 habitants, y est nettement meilleure.

Les habitants sont davantage propriétaires de leur logement principal qu'en moyenne en France métropolitaine (63 %, près de 5 points de plus). En revanche, la part des déplacements en voiture individuelle particulièrement élevée (80 % des déplacements quotidiens, contre 71 % en France métropolitaine en 2012) et l'ancienneté du parc de logements (le plus ancien de France, aux deux-tiers antérieur à 1975) exposent largement les ménages à la vulnérabilité énergétique (2ème rang en France pour le taux de ménages exposés).

Au-delà des chiffres, il s'agit d'une région à laquelle ses habitants sont très attachés, pour la qualité de son cadre de vie et de son environnement, son patrimoine naturel et culturel, ses aménités et leur pérennité. Illustrations de ce cadre de vie de qualité, la région présente le plus faible taux de surfaces artificialisées en France métropolitaine, le plus faible taux de progression de cette artificialisation entre 2009 et 2013 et 30 % de la production agricole bénéficie d'appellations, labels ou signes de qualité.

De premières bases pour un aménagement durable des territoires et des modèles attentifs à un développement qui les préservent sont présentes. Mais le risque pour la région est de voir perdurer, voire s'accroître, les tendances démographiques. La population est à la fois moins jeune (3,7 points de moins en part des moins de 25 ans) et plus âgée (2,5 points de plus en part des plus de 65 ans) qu'ailleurs en France métropolitaine, situation plus préoccupante à l'ouest qu'à l'est, en particulier dans la Nièvre. La seule classe d'âge pour laquelle la région présente un solde migratoire nettement positif est celle des 60-65 ans.

Ainsi, selon les projections de population de l'Insee, les évolutions démographiques suivront les tendances actuelles d'ici à 2050, à savoir :

- une faible augmentation de la population qui dépendra de l'excédent migratoire ;
- un vieillissement continu de la population, surtout dans les espaces ruraux ;
- des dynamiques très différentes selon les territoires.

La région n'a pas connu, au cours des deux derniers siècles, de croissance équivalente à celle de ses voisins les plus urbains. Les territoires connaissant une réussite industrielle et des services ont attiré une population qui, comptablement, a compensé la désertification des campagnes. Ainsi, la population en 2014 est sensiblement la même qu'en 1850 puisque de 2,7 millions d'habitants en 1850, la région compte aujourd'hui 2,8 millions d'habitants.

² R. CHAPUIS. 2010. Bourgogne/Franche Comté : Sœurs ou rivales ? p. 23.

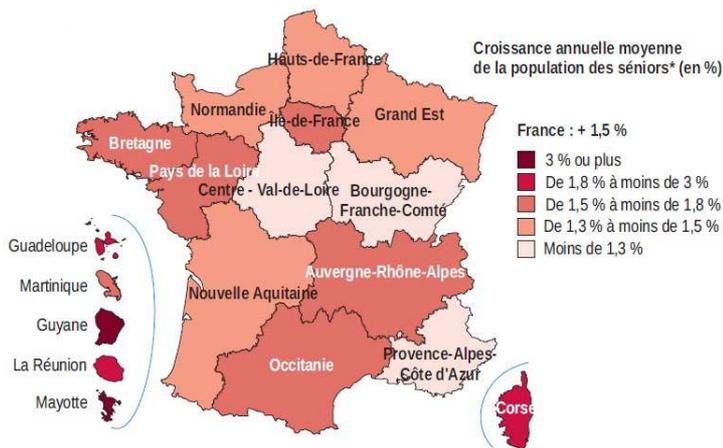


Figure 1 : Croissance annuelle moyenne des séniors entre 2013 et 2050

Source : Insee Omphale 2017, scénario central

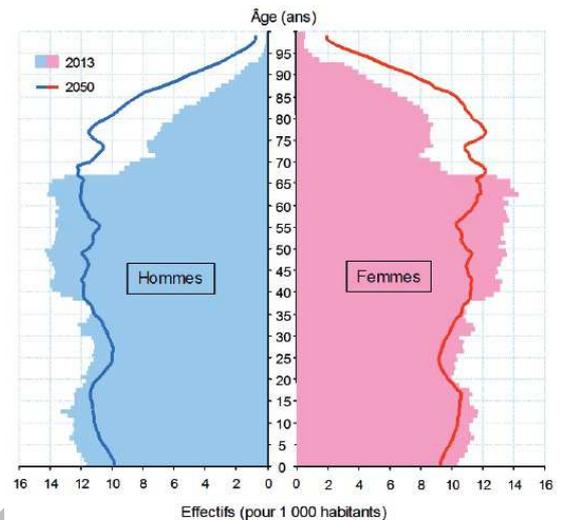


Figure 2 : Pyramide des âges en 2013 et projections

Source : Insee, RP 2013, Omphale 2017, scénario central

Mais la réussite de l'attractivité régionale à l'horizon de 2050 ne sera pas déterminée par ce qui a entraîné cette stagnation au cours du siècle passé. La région doit démontrer sa capacité à franchir le seuil des transitions, à maintenir et développer la cohésion sociale et à faire évoluer la place de notre territoire à l'échelle nationale, européenne et internationale.

1. Une époque de changements profonds

▪ Un contexte et un environnement mouvants

Les questions que soulève le diagnostic ne se posent pas à contexte et environnement constants. Des changements profonds, bouleversants et globaux œuvrent déjà en Bourgogne-Franche-Comté comme ailleurs et vont se poursuivre, s'accélérer, s'entremêler d'ici 2050 : changement climatique et ses impacts environnementaux, changements technologiques et leurs conséquences sur les modes de vie, changements géoéconomiques et géopolitiques et leurs effets sur les territoires.

Durant les 30 dernières années, la température a augmenté comme si chaque année l'ensemble de la région était située 4 km plus au sud, et ce glissement risque de s'accroître. Les chercheurs du réseau scientifique régional HYCCARE estiment en 2016 à 1,1°C la hausse de température depuis un premier franchissement de palier, repéré en 1987-88. Ils en annoncent un deuxième, quasi-irréversible, d'ici la moitié du siècle, avec une nouvelle hausse de 1°C. Au-delà, c'est une hausse qui pourrait dépasser les 4°C sur l'ensemble du siècle que la région vivrait (scénario détaillé sur la carte en illustration) si une inflexion profonde n'est pas imposée aux modes dominants de développement et à l'émission des gaz à effet de serre (GES).

Cette situation générera des bouleversements considérables sur les modes de vies dans les pays industrialisés à l'horizon de la fin du siècle, à commencer par les populations. Plus de 4 millions d'habitants aux Pays-Bas vivent sous le niveau de la mer, lorsque l'on nous prédit une hausse entre 26 cm et 1m du niveau de la mer³. Les cours d'eau verront leur débit se réduire de 40 % dans l'Europe du sud (incluant le sud de la France)⁴. Quels seront les choix de vie des européens confrontés à ces phénomènes ? Notre région, à la bordure de territoires très denses, n'apparaîtra-t-elle pas comme un « territoire de résilience » ?

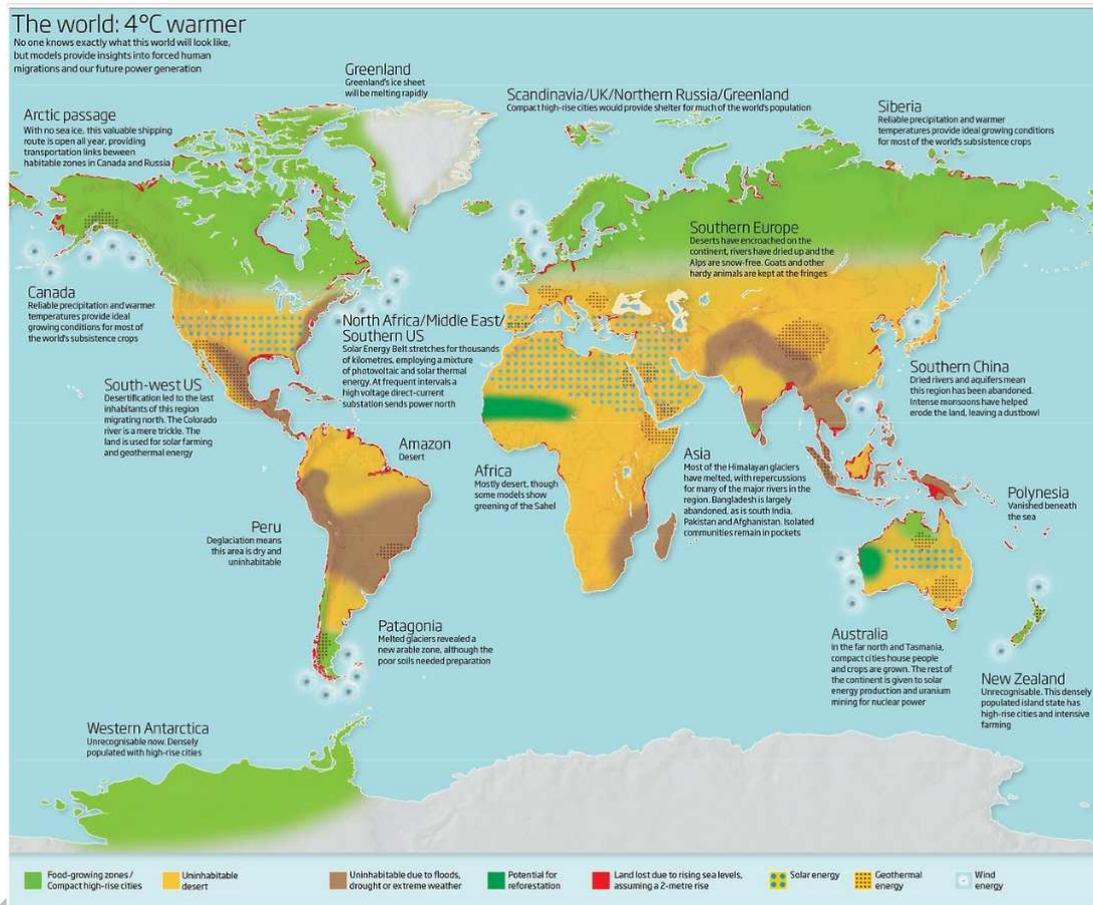


Figure 3 : Représentation des climats sur les différents continents avec un réchauffement global de +4°C.
 Source : https://mapsontheweb.zoom-maps.com/post/162046709353/the-world-at-4-cwarmer/amp?__twitter_impression=true

Ce scénario n'est concevable que si la région relève elle-même le défi des transitions, car si elle semble échapper aux phénomènes les plus spectaculaires, elle n'est pas complètement épargnée : elle connaît une évapotranspiration croissante. Son régime de pluies devient plus méridional, avec un été plus sec et un hiver plus humide. Les débits des cours d'eau ont commencé à baisser : les tensions sur la ressource en eau vont grandir, alors que les extrêmes pluviométriques seront plus erratiques. Les conséquences ont déjà commencé à se manifester, dans les pratiques culturelles et dans les économies qui lui sont liées, qu'il s'agisse de viticulture ou de sylviculture, deux des piliers de l'économie agricole régionale.

Par ailleurs, les prélèvements sur des ressources épuisables sont croissants, il est donc nécessaire de repenser globalement les modèles de développement. La sobriété, l'efficacité ou

³ https://www.francetvinfo.fr/meteo/climat/cop21/cartes-neuf-regions-du-monde-menacees-en-cas-de-montee-du-niveau-de-la-mer_1078159.html

⁴ <http://www.journaldelenvironnement.net/article/secheresse-les-debits-seront-reduits-de-40-en-europe-d-ici-a-2100,41584>

encore la substitution dans l'utilisation des ressources forment les premiers piliers d'un nouveau modèle économique, dit de l'économie circulaire.

La révolution numérique, avec tout ce qu'elle apporte de services aux citoyens, bouleverse la société. Les modes de consommation et de production en sont impactés, les besoins en mobilité modifiés et les interconnexions facilitées. Ces changements importants sur les modes de vie et les pratiques nécessitent alors d'être pensés et anticipés dans le domaine de l'aménagement des territoires, quels que soient l'échelle et le territoire.

- **Une nécessaire adaptabilité des territoires**

Réduire les émissions de gaz à effet de serre aura des effets profonds sur les modes de production et de consommation, les techniques et matériaux de construction, les modes de vie des habitants, la mobilité. La région ne couvre actuellement que 15 % de ses besoins en énergie finale par sa propre production, mais assure cette dernière à 85 % par des énergies renouvelables. Elle est d'ores et déjà engagée dans une transition énergétique qui touche tous les secteurs.

Il est important de présenter les transitions comme un axe fort contribuant au bien-être des populations locales et comme potentiel d'attractivité pour des populations extérieures. Ainsi, la réussite du territoire à conduire les transitions énergétiques, environnementales, sociales, technologiques et économiques est un facteur de rayonnement. Les territoires qui n'auront pas opéré de transition pénaliseront leur population par un besoin important de ressources extérieures, dont ils deviendront fortement dépendants. Au contraire, la gestion optimisée des ressources limitera les tensions et contribuera au mieux-vivre des habitants. Ces territoires deviendront plus attractifs pour les populations qui bénéficieront d'eau potable de qualité et en quantité, de logements mieux isolés, d'énergie propre produite localement, d'un air plus pur, de paysages préservés, de production alimentaire de qualité et de proximité limitant les coûts de transport, d'accès aux services grâce au numérique...

Ainsi, dans une vision des enjeux de la Bourgogne-Franche-Comté à l'horizon 2050, la question n'est pas tant de savoir si les transitions sont une option stratégique, mais à quel rythme elles sont conduites et quels objectifs rassembleurs leur sont donnés.

- **Des défis incontournables à relever**

La France, dans un cadre européen, s'est donnée un vaste agenda de stratégies de transition, à la fois énergétique, écologique, numérique, dans le domaine de la mobilité, de la santé, de la gestion des matières premières avec notamment l'enjeu crucial de l'eau, ressource la plus consommée qui constituera un facteur limitant des activités, des matières secondaires (les déchets) et des espaces naturels, de l'habitat, de l'alimentation et de l'agriculture, ... Cet agenda global de transition continue et continuera à se déployer, ou à réviser ses objectifs chemin faisant : pendant que les SRADDET s'élaborent, se sont tenus des états-généraux de l'alimentation, est parue une feuille de route sur l'économie circulaire, sont en préparation une loi d'orientation sur la mobilité et une loi sur l'évolution du logement, la révision de la stratégie nationale bas-carbone dont l'objectif sera d'aller vers la neutralité carbone en 2050, l'actualisation du Plan national d'adaptation au changement climatique, la stratégie régionale de la biodiversité, etc.

SRADDET et Orientations Nationales pour les Trames Vertes et Bleues en bref

Le document-cadre « Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques », guide l'élaboration du SRADDET en matière de biodiversité. Il contient 3 parties :

- une première partie relative aux choix stratégiques précisant les définitions, les objectifs et les grandes lignes directrices pour la mise en œuvre de la TVB ;
- une seconde partie constituant le guide méthodologique précisant les enjeux nationaux et transfrontaliers pour la cohérence écologique de la TVB à l'échelle nationale, les éléments méthodologiques propres à assurer la cohérence des schémas régionaux en termes d'objectifs et de contenu ;
- une dernière partie sur l'élaboration du volet Préservation et restauration de la Biodiversité du SRADDET.

L'ensemble de ces stratégies nationales convergent vers les Objectifs de Développement Durable, énoncés au niveau international, adoptés et précisés par la France. L'enjeu pour la région Bourgogne-Franche-Comté est d'être entièrement partie prenante de cette vaste mutation à l'échelle planétaire qui a commencé, et dont la réussite dépend de l'engagement de tous les territoires, tous les habitants, à tous les niveaux.

SRADDET et Stratégie Nationale Bas Carbone en bref

La Stratégie Nationale Bas-Carbone définit la feuille de route nationale pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone et durable. Elle fixe des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la France.

La SNBC est opposable pour le secteur public par un lien de prise en compte à l'exception du secteur énergétique pour lequel le lien est celui de la compatibilité. Le SRADDET s'inscrit dans cette stratégie en visant l'ambition d'être une région à énergie positive d'ici 2050.

Un des grands enjeux structurants pour le SRADDET Ici 2050 est donc d'être le «schéma des transitions», c'est-à-dire le document stratégique qui articule les différents chantiers de mutation à long terme. Pour que les enjeux énergétiques, écologiques, de mobilité, productifs n'entrent pas en tension les uns avec les autres, les transitions doivent converger vers une stratégie globale, cohérente et transformatrice. Pour une meilleure articulation des niveaux d'action, la Région a un rôle à jouer entre les impulsions nationales d'une part, et l'action avec les territoires d'autre part, pour travailler à ce que les différents chantiers de transition ne demeurent pas des intentions, mais réorientent concrètement les modèles de développement, de production, de consommation, d'aménagement et d'urbanisation.

Pour la Bourgogne-Franche-Comté, la forte dépendance énergétique, couplée à l'importance des énergies renouvelables dans la production régionale, font de la transition énergétique le pivot logique de la stratégie des transitions avec en premier lieu un enjeu de sobriété et d'efficacité. Cela se traduit par des objectifs de rénovation énergétique des bâtiments, vu l'ancienneté du parc, une mobilité moins polluante, étant donné l'usage dominant de la voiture individuelle. Les enjeux de la transition écologique, de la lutte contre l'érosion de la biodiversité ou de la préservation des ressources et des milieux, n'en sont pas moindres, notamment du fait des tensions à venir sur l'eau ou les sols, en lien avec les fortes pressions d'anthropisation et d'étalement urbain. Dans cette perspective, la priorité devra également être donnée à la réduction des consommations, et à la sobriété.

SRADDET et Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux en bref

La ressource en eau constitue un enjeu majeur pour les populations et leur économie. La région se doit de contribuer à garantir une ressource en quantité et en qualité. La région est au carrefour de trois grands bassins hydrologiques : Loire Bretagne (20,9%), Seine Normandie (27,4%) et Rhône-Méditerranée (51,7%). Des SDAGE ont été élaborés dans ces trois bassins afin de fixer les orientations d'une gestion équilibrée de cette ressource. Trois horizons ont été définis pour le bon état écologique 2015, 2021 et 2027. Les objectifs prioritaires retenus dans le SRADDET en faveur de l'eau s'inscrivent en compatibilité avec ces trois SDAGE.

Au-delà de la question énergétique, centrale dans la transition, c'est l'ensemble des rapports aux ressources finies ou vulnérables qui fait désormais l'objet d'une bifurcation nécessaire. De nouveaux modèles de développement doivent se déployer, basés sur l'économie circulaire qui commence à s'organiser en Bourgogne-Franche-Comté, sur la bio-économie, sur la mobilité moins polluante et sur l'objectif national à long terme de neutralité carbone dans les activités humaines : une révolution en profondeur à laquelle le SRADDET Ici 2050 doit contribuer.

Avec le SRADDET, la Région souhaite agir sur :

- L'atténuation et l'adaptation au changement climatique par une réduction des émissions de gaz à effet de serre, une baisse des consommations énergétiques et un développement des énergies renouvelables, notamment dans les domaines du bâtiment, de l'urbanisme, des transports ou des entreprises
- La gestion des ressources de la région (ressources alimentaires, énergétique, bois, matériaux,...) dans une perspective de moindre dépendance
- La gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau
- Le développement des usages numériques pour en faire un service de base
- La consommation de l'espace et le niveau de pollution atmosphérique
- L'adaptation du parc de logement aux besoins des habitants
- La préservation de la biodiversité
- La réduction, la valorisation et le recyclage des déchets

2. Une diversité de potentiels territoriaux sur lesquels s'appuyer

Demain, les territoires auront la résilience que leur procureront les réseaux auxquels ils contribueront ou qu'ils construiront : villes et campagnes, par exemple autour des enjeux de transition et des ressources ; villes entre elles, pour développer en réseau les fonctions métropolitaines ; campagnes fédérées, pour promouvoir leurs projets et renforcer leurs capacités de services. Pour une région comme la Bourgogne-Franche-Comté, cette perspective doit réussir à la fois à porter les complémentarités entre ses territoires et à s'inscrire dans des réseaux mondialisés, à partir de ses pôles d'excellence de toute nature.

▪ Une diversité territoriale

La Bourgogne-Franche-Comté se caractérise par plusieurs « catégories » de territoires.

Les grandes polarités régionales que sont Dijon, Besançon, et le pôle Belfort-Montbéliard jouent des rôles importants à l'échelle régionale du fait de la part de population et d'emplois qu'elles comptent. Elles sont également caractérisées par les fonctions métropolitaines qu'elles représentent et par la part des cadres de ces fonctions dans l'emploi qu'elles comptent : Belfort-Montbéliard est davantage spécialisée dans les fonctions de conception-recherche, tandis que

Besançon est représentée par une forte part des emplois dans les administrations publiques et Dijon dans les prestations intellectuelles.

Les villes moyennes comme Nevers, Sens, Auxerre, Autun, Le Creusot-Montceau, Beaune, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Dole, Lons-le-Saulnier, Vesoul, Pontarlier, qui jouent un rôle de polarités structurantes, constituent un second niveau de territoires urbains. Une partie de ses villes se rattache au système urbain relativement unifié qui s'étire de Mâcon à Belfort alors que d'autres, comme Nevers, Sens et Auxerre, situées aux franges de la Bourgogne-Franche-Comté sont davantage tournées vers des territoires voisins. Leur dynamisme démographique et économique et les services et équipement qu'elles proposent en font des pôles structurants répartis sur le territoire régional.

Par ailleurs, un maillage fin de villes intermédiaires et petites assure des fonctions de pôles d'équipements, de services de proximité et d'emploi pour de nombreux territoires plus ruraux. Dans ces espaces sous faible influence urbaine, les emplois se concentrent dans l'industrie, l'artisanat et l'agriculture.

Enfin, des territoires dits « hyper-ruraux » sont davantage isolés du maillage de ces plus petits pôles et ne profitent pas de l'influence des espaces urbains. Ces territoires, qui couvrent 31 % du territoire, sont marqués par une densité de population très faible (20 hab/km²) et un vieillissement de la population important puisqu'un habitant sur quatre y a plus de 65 ans. Les revenus médians moyens y sont plus faibles que les territoires sous influence des pôles urbains.

▪ **Une mosaïque de trajectoires des territoires**

Différentes « catégories » de territoires coexistent au sein de la région, pour autant, dans une même catégorie, les territoires peuvent connaître des trajectoires différentes, du fait de spécificités endogènes et exogènes (géographiques, climatiques, économiques...).

Les situations du système urbain, qui s'étend de Macon à Belfort incluant l'est de la Côte-d'Or autour de Dijon, et celle des territoires du nord Yonne, en bordure du bassin parisien, sont peu comparables avec celle des territoires en déprise d'une partie de la Nièvre ou du nord de la Haute-Saône par exemple.

Le relief et la géographie notamment, sont des facteurs différenciants pour nombre de ces territoires. Pour exemple, les espaces de montagne qui sont constitués de petites villes, d'espaces ruraux et hyper-ruraux sont confrontés à des enjeux spécifiques : rudesse climatique, accessibilité parfois difficile, saisonnalité des emplois. Les dynamiques économiques et démographiques sont donc différentes de celles vécues par des petites villes et des espaces ruraux de plaines, qui eux, seront plus accessibles. De la même manière, certains territoires ruraux isolés connaissent des problématiques de vieillissement du parc de logements, de vacance prolongée et de précarité énergétique des ménages, quand d'autres – dans les zones de villégiature notamment – voient augmenter leur nombre de résidences secondaires.

La proximité de certains territoires avec des plus grandes polarités joue par ailleurs un rôle très important et ce phénomène peut être observé à plusieurs échelles.

- En périphérie des grandes polarités et villes moyennes de la région, les espaces périurbains s'étendent de plus en plus et gagnent en population, tandis que les cœurs urbains de ces mêmes villes perdent en dynamisme démographique. Sur ces territoires, la pression foncière est élevée pour la construction de logement au dépend de surfaces agricoles, et la part d'actifs est supérieure à celle des emplois. Ce phénomène de périurbanisation n'est toutefois pas de même ampleur dans toutes les villes de la région.

Les petites villes où les gains d'emplois et de population sont les plus importants se situent dans les aires d'influence de Dijon, Besançon ou Belfort et Montbéliard.

- Certaines villes moyennes ou petites et certains territoires ruraux peuvent se démarquer par des dynamiques démographiques et économiques plus positives du fait de leur proximité avec des territoires puissants. C'est le cas pour le nord de l'Yonne, limitrophe avec l'Île-de-France, et la bande frontalière suisse par exemple. Ces espaces, à proximité de grands bassins d'emplois européens, présentent des caractéristiques parfois similaires aux bassins de vies périurbains, à savoir une augmentation de la population, un nombre d'actif supérieur au nombre d'emploi et des emplois majoritairement présents. Leur spécificité réside dans le nombre important de navetteurs qui effectuent les trajets domicile-travail en dehors du territoire régional. Les territoires frontaliers à la Suisse sont également caractérisés par des revenus plus élevés que la moyenne des territoires de même catégorie situés ailleurs dans la région.

Avec une réduction des temps de déplacement grâce à des moyens de déplacements plus rapides et le développement de nouveaux modes de travail comme le télétravail, certains grands bassins d'emplois voisins deviennent de plus en plus accessibles pour les habitants de la région. Ainsi, de plus en plus de territoires vont bénéficier des potentiels qu'offre cette proximité.

Si la géographie (relief, climat, proximité avec d'autres villes) joue un rôle important dans les dynamiques vécues par les territoires, l'histoire laisse aussi de nombreuses traces et différencie des territoires pourtant proches géographiquement et similaires par leur taille et niveau de polarité.

Les territoires ayant un passé industriel fort présentent des enjeux spécifiques en comparaison avec d'autres villes de la région. Certaines petites villes dont l'activité relevait essentiellement de l'industrie ont subi ces 30 dernières années des pertes d'emploi considérables, qui ont engendré des départs d'actifs et une baisse du nombre d'habitants. Les emplois dans les commerces et services ont donc eux aussi diminué. La vacance de logements et de commerces y est importante, un enjeu majeur dans ces territoires concerne donc la réhabilitation et la rénovation. Ces phénomènes sont encore une fois, davantage marqués dans les territoires les plus éloignés des grandes polarités.

Ainsi, les territoires de Bourgogne-Franche-Comté sont très divers de par leur structure mais aussi, et surtout, par les dynamiques qu'ils ont vécues, qu'ils vivent actuellement et qui les traversent.

Cette divergence de trajectoires met en lumière la présence de territoires en position de fragilité, que renforce leur isolement. En conséquence, peu d'effets d'entraînement liés aux interdépendances entre territoires sont observés. Un clivage risque de se creuser entre des pôles urbains, connectés entre eux ou avec les systèmes métropolitains extérieurs à la région et sous pression de l'urbanisation, et les «interfluves» en panne de développement bien que riches de leurs valeurs humaines, écologiques et agronomiques.

Toutefois, si l'histoire industrielle nous a appris à voir les territoires les plus denses comme ceux qui possédaient le plus de leviers de croissance, l'avenir nous apprendra peut-être à envisager plus favorablement l'attractivité des territoires qui possèdent des richesses patrimoniales et naturelles préservées, un habitat au coût plus accessible, un accès aux ressources saines plus aisé (eau, air, alimentation) et une mixité sociale et générationnelle plus quotidienne.

L'enjeu aujourd'hui est de faire de cette diversité de potentiels une force pour la région.

- **Interdépendance et exigence de cohésion**

La région Bourgogne-Franche-Comté apparaît comme une mosaïque de territoires qui interagissent encore trop peu. Ses identités paysagères, sociologiques et économiques fortes et différentes constituent une force potentielle d'attractivité.

Cette diversité territoriale peut donc être un atout pour l'attractivité et la réussite des transitions, à condition de la cultiver, notamment en approfondissant les différences lorsqu'elles sont voulues. Cela nécessite de définir des seuils d'homogénéité minimaux (santé, connexion numérique...) et de débattre des différences à approfondir, notamment en matière d'innovation (économie circulaire, smart city, énergie...). Il s'agit ici de sortir de l'idée qu'une stratégie territoriale consiste à rattraper un modèle unique de développement qui apparaît finalement toujours comme inaccompli et qui renverra l'image d'un territoire « en retard » : un village n'est pas un bourg inaccompli, pas plus qu'une agglomération de dimension régionale ne serait une métropole internationale incomplète. Les différences ne sont pas des carences et il existe plusieurs échelles de la réussite. En diversifiant les modèles de réussite et en rapprochant les objectifs fixés des spécificités des territoires qui font leur rareté, il s'agit aussi de nourrir un regard plus optimiste sur l'avenir.

Il faudra aussi sortir de l'idée qu'une stratégie de développement se construit de façon autonome à la dimension du territoire, pour miser davantage sur les réseaux territoriaux et les interactions avec les voisins. La réussite de modèles de villes qui s'appuient sur un hinterland riche et diversifié témoigne de l'intérêt d'un modèle construit sur les complémentarités, c'est-à-dire des différences.

Notre région, berceau de deux des plus grandes utopies communautaires de l'histoire (Communautés monacales et utopistes du XIX^{ème} siècle⁵), peut faire du développement de la cohésion sociale, intergénérationnelle et culturelle, un enjeu pour les populations locales, mais aussi un levier de distinction et d'attractivité pour des populations extérieures soucieuses de vivre ensemble.

L'exigence de cohésion est dans les termes même du Schéma d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires. L'enjeu ici n'est pas de viser une égalité des conditions territoriales dans toute la Bourgogne-Franche-Comté, quelles que soient les spécificités et les différences géographiques. Il n'existe pas une échelle unique de réussite des territoires. En revanche, garantir la réalisation des projets de vie de ses citoyens, où qu'ils habitent, sans que leur lieu d'habitation ne constitue un handicap (quartiers défavorisés, rural), est une priorité. Il s'agit plutôt de veiller à une équité dans l'accès aux soins, à l'éducation, à la formation, au logement, à la mobilité, que l'on soit en proximité des lieux de recours et de leurs équipements, ou que l'on en soit éloigné, car ils ne peuvent être établis partout. Avec ses territoires de faible et très faible densités, la Région Bourgogne-Franche-Comté est particulièrement sensible à cette exigence de justice dans les accès, y compris les accès à distance que permet aujourd'hui le numérique. C'est pourquoi, la Région a choisi d'inclure ce domaine d'action dans son SRADDET, outre ceux prévus par la loi.

D'autres territoires que ceux de faible densité sont au cœur de l'exigence de cohésion et d'équilibre : les anciens bassins industriels confrontés à des reconversions difficiles, les quartiers urbains populaires qui cumulent les handicaps sociaux, les territoires de montagne auxquels s'ajoutent l'altitude et la pente à l'éloignement, les petites villes en déclin démographique dont les centres souffrent du déclin. Pour tous, le problème est le décrochage par rapport au système régional des complémentarités de fonctions, à la circulation des richesses, et à la réciprocité des relations. L'enjeu est de redonner une place à chacun – habitants, collectifs, territoires - dans le développement régional.

⁵ Charles FOURIER, Pierre-Joseph PROUDHON, Victor CONSIDERANT, Etienne CABET.

Avec le SRADDET, la Région souhaite agir sur :

- L'accès équitable de la population aux services et équipements de base en travaillant, tant sur l'offre de services, que sur les moyens d'accès que sont la mobilité (intermodalité et infrastructures de transports) et le numérique (infrastructures de très haut débit (THD), téléphonie mobiles et usages du numérique)
- La redynamisation des centres bourgs et centres villes (commerces, habitat, services, accessibilité...) et la réduction de la vacance de logements et commerciale
- La mise en capacité des territoires à définir leurs stratégies de développement dans une double logique de réciprocité et de coopération

3. Des moteurs internes de développement et une position de carrefour stratégique à exploiter

La Bourgogne-Franche-Comté est entourée de voisins puissants que sont les notamment les métropoles des régions limitrophes (Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Centre-Val-de-Loire) et de la Suisse. Sa position centrale dans l'ouest européen, renforcée par la présence d'axes de transports structurants, lui confère une opportunité considérable de connexion avec le reste du continent.

La région est au cœur d'échanges de tous types (population, marchandises, faune...) grâce aux nombreux supports de flux dont elle dispose. L'enjeu pour elle est de mieux profiter de cette situation géographique privilégiée.

▪ Différents moteurs internes de développement

Le moteur métropolitain est aujourd'hui un de ceux sur lequel les stratégies de développement s'appuient bien souvent. Il est fondé sur l'observation de la concentration des richesses et de l'innovation dans les espaces urbains denses. A l'intérieur de la région, cette stratégie est adaptée dans les territoires les plus denses et notamment le long de l'axe allant de Belfort à Mâcon. Des systèmes d'aires urbaines connectées par la mobilité croissante des employés se développent. L'accompagnement de ces villes dans leur développement permettra de doter notre région d'une armature urbaine concurrentielle au niveau national, européen et international. L'objectif est, d'une part, de conforter leur attractivité en s'appuyant sur un cadre de vie de qualité afin d'encourager l'implantation d'entreprises et de populations, mais aussi de favoriser la production de richesses dans ces territoires. Il faudra pour cela renforcer les coopérations entre les entreprises, y compris avec les collectifs déjà initiés à l'extérieur de la région, rapprocher les bassins de main d'œuvre des aires urbaines, afin de multiplier les opportunités (d'emploi pour les habitants et de recrutement pour les entreprises), développer des fonctions d'innovation sur ces territoires.

Mais les systèmes métropolitains de notre région, même s'ils sont lisibles, en particulier au cœur de l'axe urbain Belfort – Besançon - Dijon - Mâcon, héritent de carences de taille et d'organisation qu'il sera difficile de combler à court terme. Le poids relatif des aires urbaines de la région est inférieur à la majorité des autres régions, et il s'agit davantage d'une armature en perles que d'un système continu. De plus, plusieurs aires urbaines sont tournées vers l'extérieur de la région. Le « fait métropolitain » et le rayonnement des pôles internes restent donc mesurés et devront nécessairement être renforcés, avant de pouvoir irriguer la majorité du territoire régional.

Par ailleurs, certains territoires, notamment les plus isolés, conçoivent des approches fondées sur des stratégies hybrides qui ne consistent ni à copier une économie métropolitaine de l'innovation, compétition à laquelle il leur est difficile de participer, ni à tourner le dos aux nouveaux enjeux de l'économie : économie circulaire, industries patrimoniales à haute valeur

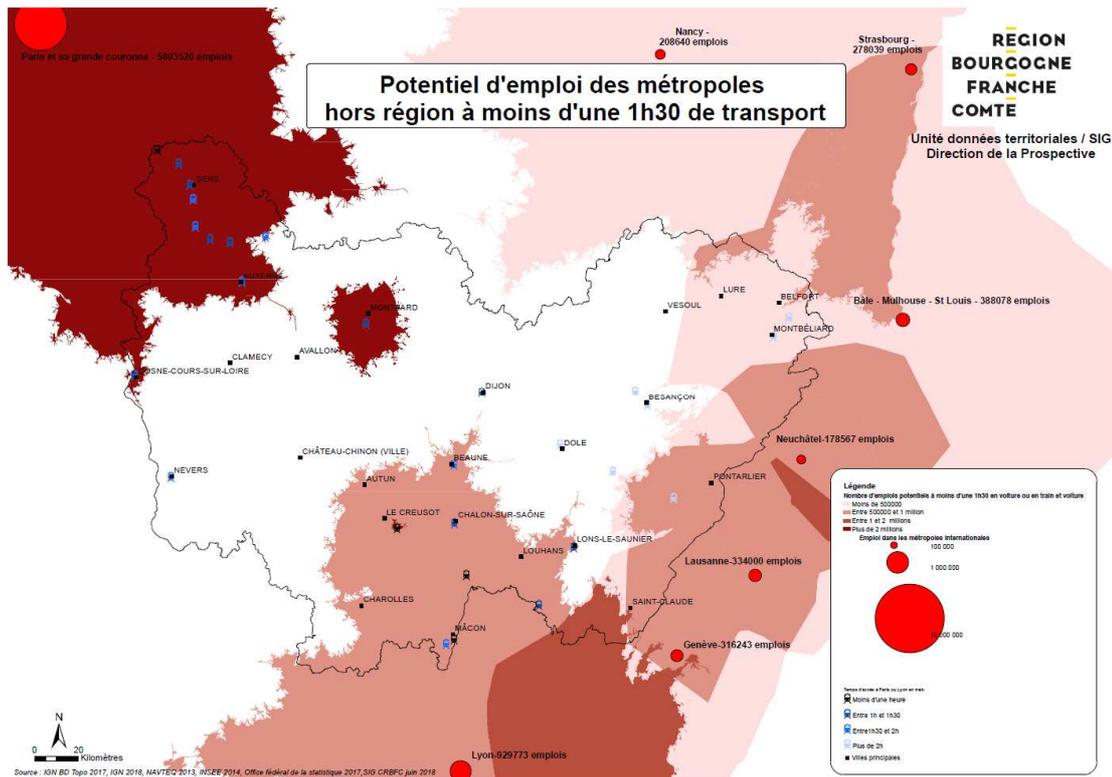
ajoutée comme l'industrie agro-alimentaire et la viticulture, le tourisme international. Ils développent des activités à partir de capacités locales et trouvent leurs points de sortie dans des marchés internationaux en croissance. Leur économie est moins dépendante de la concentration des fonctions stratégiques, et se base sur leurs différences et la capacité de coopérations de leurs entreprises. Par ailleurs, en valorisant l'origine géographique, ils préviennent les risques de concurrence internationale. Néanmoins, ils doivent pouvoir participer, malgré l'éloignement, à des stratégies en réseau avec les acteurs métropolitains qui complètent leurs capacités (marketing, recherche, export, design...).

Nos industries historiques et nos services doivent s'inscrire dans une logique d'innovation et d'excellence. L'économie de demain et les chaînes de valeurs qui l'organiseront seront basées sur la connaissance, la circularité, les échanges, l'innovation, l'économie des ressources. La Bourgogne-France-Comté dispose d'actifs, d'entrepreneurs, d'investisseurs, d'innovateurs, de chercheurs, de porteurs de projet, autant d'atouts pour réussir.

L'enjeu réside plutôt dans le relatif isolement des projets de développement les uns par rapport aux autres, la faiblesse des interdépendances et des synergies et le cloisonnement des territoires ou des systèmes d'acteurs, qui privent la région des externalités positives qu'ils pourraient générer. Ce que les conditions structurelles de la région, sa faible densité, sa géographie centrifuge, ne produisent pas spontanément, seul un projet régional visant à développer des dynamiques de coopération pourra le faire advenir. Ailleurs en France, des pôles très puissants ont des capacités naturelles d'entraînement en profondeur de leurs régions respectives (et aussi de diffusion de leurs externalités négatives). En Bourgogne-Franche-Comté, les territoires ont obligation de lier davantage leur destin, pour parvenir à développer une attractivité globale de la région dont chacun pourrait profiter.

- **Une situation de carrefour à exploiter**

Une autre caractéristique de la région est d'être, depuis toujours, un espace interstitiel entre des pôles très rayonnants. Elle occupe un espace de passage de flux (marchandises, hommes, idées) entre les pôles européens. Cette fonction de transit était stratégique jusqu'à il y a peu par la rupture de charge des différents fleuves qui nécessitait de passer par voie terrestre pour échanger entre les bassins du Rhin, du Rhône, de la Loire et de la Seine. Ces flux ont irrigué le territoire régional pendant des siècles et le développement des nouvelles techniques (canaux, chemin de fer puis autoroutes) ont peu à peu transformé cette irrigation en système de transit quasi étanche, par un effet « tunnel ». Cette situation pourrait évoluer. L'effet tunnel ne disparaîtra pas systématiquement au travers de nouveaux modes de transports, mais une partie de ces flux, rendus plus « intelligents » par l'introduction du numérique, pourrait offrir de nouvelles solutions logistiques aux entreprises comme cela est possible pour le covoiturage en temps réel. La proximité d'un flux considérable multipliera alors les opportunités de transport et pourrait (re)devenir un critère de performance pour nos territoires, à condition de l'anticiper et de s'inscrire dans un modèle de développement durable. De nouvelles opportunités technologiques sont donc à saisir pour que les entreprises et les habitants de notre région puissent demain en tirer davantage de profit et que, de région de transit, la Bourgogne-Franche-Comté, (re)devienne une région de connexion.



Des coopérations à renforcer

La position d'interface entre des polarités intenses génère deux leviers de développement qui ont autant, voire davantage, façonné le destin de notre région que les pôles internes.

La région a longtemps occupé une fonction d'espace de ressource vis-à-vis des pôles externes de proximité (Paris, Alsace, Suisse, Sillon Rhodanien) : ressource énergétique, alimentaire, mais aussi de main d'œuvre (exode rural et décentralisation industrielle) et d'espace (résidentiel de loisir). La globalisation de l'économie, l'accès à des ressources énergétiques mobiles (pétrole, électricité), la diversification des bassins d'alimentation, la concurrence des mains d'œuvre industrielles d'Europe de l'est, du Maghreb ou d'Asie, la démocratisation des transports pour le tourisme (transports aériens), ont peu à peu affaibli les fonctions d'espaces de ressources des territoires de Bourgogne-Franche-Comté.

Mais les grandes transitions qui s'annoncent peuvent potentiellement ouvrir la voie à un repositionnement stratégique des territoires de notre région vis-à-vis des grands centres de consommation qu'ils côtoient, comme un espace producteur de ressources durables et de proximité, notamment énergétiques (biomasse, éolien) ou alimentaire (circuits de proximité, agriculture biologique). A condition sans doute de s'y préparer, tant pour les populations (éducation, formation) que d'en négocier les termes pour ce qui concerne les ressources naturelles, afin d'éviter les dérives d'un rapport de force trop inégal.

Positionner notre région dans le monde passe aussi par la possibilité donnée aux citoyens d'y accéder. Ici, il s'agira de positionner l'armature comme un espace à la disposition de l'ensemble des habitants de la région. L'axe urbain doit devenir le marchepied, le point d'accès vers les autres métropoles internationales : éducation, formation, emploi, culture... Il doit garantir aux habitants de la région, la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires.

Les enjeux de coopérations avec les régions et pays limitrophes passent également par les capacités à conserver, entretenir et développer toutes formes de continuités entre la région et ses voisins. Ainsi, l'enjeu des continuités écologiques (trames vertes et bleues) doit être un des sujets à traiter avec les régions voisines tout comme doivent l'être les infrastructures de

transports, indispensables à l'accessibilité de tous à notre région mais aussi à celle des habitants de la région aux grandes métropoles voisines et autres pôles d'intérêt.

Les formes de coopérations entre territoires sur les espaces de franges comme il en existe de nombreuses en Bourgogne-Franche-Comté (Parcs naturels régionaux du Haut Jura et des Ballons des Vosges, Projet de Parc national des Forêts de Champagne et Bourgogne, Massifs Central, des Vosges et du Jura, Conférence TransJurassienne avec la Suisse...) sont témoins des volontés locales à coopérer sur de grands sujets d'aménagement. L'enjeu pour la Région est de soutenir ces formes de coopérations, afin de créer des continuités et de nouvelles formes de gouvernance entre ses territoires et les territoires voisins, offrant alors la possibilité aux habitants de s'affranchir des limites administratives.

Zoom sur les Massifs

La région comporte trois massifs montagneux : Massif central, Jura et Vosges. Dans le cadre de la loi Montagne du 28 décembre 2016, ces massifs font l'objet d'une gouvernance et de schémas interrégionaux dédiés afin que soient bien prises en compte leurs spécificités. Les orientations visent à redynamiser le territoire par une politique de développement économique et d'attractivité adaptée, faciliter l'accès, valoriser de manière durable les ressources naturelles dans un souci d'adaptation au changement climatique, et encourager les coopérations. Le SRADDET a pris en compte ces documents au travers de ses 3 axes stratégiques.

Zoom sur les Parcs Naturels Régionaux (PNR)

La région compte 3 PNR (Haut-Jura, Ballon des Vosges, Morvan) qui représentent 11% du territoire régional. Un autre projet est en cours sur le Doubs Horloger. Les PNR, institués en 1967, sont des territoires ruraux habités, reconnus au niveau national pour leur forte valeur patrimoniale, culturelle et paysagère, qui s'organisent autour d'une charte constituant un projet concerté de développement durable fondé sur la protection et la valorisation de leur patrimoine. Ces territoires de projet ont fait l'objet d'une association particulière lors de l'élaboration du SRADDET.

Zoom sur le Parc national des forêts de Champagne et de Bourgogne

Il s'agit de la création du 11^{ème} parc national, espace de coopération interrégional, dédié à la protection de la forêt feuillue de plaine créé dans un territoire de vie où l'économie locale est principalement basée sur la gestion et l'exploitation des ressources naturelles. La charte du parc vise à améliorer les connaissances, préserver et restaurer le patrimoine naturel et architectural, accompagner les filières économiques existantes (forestières, agricoles ou touristiques) dans un souci d'innovation et de soutenabilité. Le SRADDET a pris en compte cette stratégie dans sa volonté d'accompagner les transitions et de favoriser des dynamiques économiques basées sur une valorisation raisonnée des ressources locales.

Avec le SRADDET, la Région souhaite agir sur :

- La participation de la Région et de ses territoires à des coopérations avec les territoires qui l'entourent
- Le maintien et la restauration des continuités écologiques dans et au-delà des limites régionales
- La connexion de la région aux réseaux de mobilités nationaux et internationaux.

STRATEGIE REGIONALE

1. L'ambition d'Ici 2050

L'ambition de la démarche Bourgogne-Franche-Comté Ici 2050 pour l'avenir de la région est celle de l'attractivité, fil conducteur du schéma. La Bourgogne-Franche-Comté souhaite ici affirmer son projet d'excellence en matière d'accompagnement des transitions, de cohésion du territoire régional, et d'ouverture sur l'extérieur.

Cette stratégie d'attractivité qualitative doit insuffler une dynamique positive sur le nombre d'habitants et d'activités. Pour que cette ambition puisse se réaliser, la région développe une stratégie basée sur ses atouts :

- S'appuyer sur une qualité de vie remarquable et la volonté partagée de s'engager dans une transition écologique et énergétique ambitieuse, notamment pour atteindre les objectifs d'une région à énergie positive et zéro déchet en 2050 ;
- Conforter les pépites, les projets d'excellence et les potentialités des territoires ;
- Développer les axes de coopération avec les régions limitrophes, zones et bassins d'emplois parmi les plus dynamiques d'Europe (Ile-de-France, Suisse, région lyonnaise,..).

La finalité est que chaque territoire trouve sa place dans un ensemble plus vaste, à son échelle et vis-à-vis de ses voisins : la région au sein d'un système national et international et les territoires infrarégionaux au sein de la région et au-delà. Il s'agira également de garantir le développement, le maillage et la vitalité tant des pôles urbains se partageant les fonctions métropolitaines que des zones rurales, des villes de taille intermédiaires ou encore des espaces de montagne (coopération plaine/montagne).

Cette stratégie implique de nouveaux modèles de développement et de coopération au service des habitants, autour de 3 grands axes :

- Axe 1 – Accompagner les transitions
Pour accompagner les transitions sociétales et technologiques dans un objectif de modification des pratiques, tant des modes de production que de consommation responsables.
- Axe 2 – Organiser la réciprocité et la solidarité
Pour garantir la cohésion en renforçant la mise en commun des forces de chacun.
- Axe 3 – Construire des alliances et s'ouvrir vers l'extérieur
Pour garantir une cohérence entre nos politiques et celles des Régions limitrophes, dans les domaines couverts par le SRADDET, et rayonner à l'échelle nationale et internationale.

Il convient désormais d'accompagner les territoires vers de nouveaux modèles de développement, qui leur soient propres et qui soient choisis. Cela implique de soutenir des stratégies territoriales distinctes mais respectueuses des objectifs régionaux et dont le succès sera garanti par l'adhésion des acteurs.

Le SRADDET soulignera ainsi que la Région affirme son identité par des valeurs qui la différencient : confiance et coopération, solidarité et ouverture.

Ces objectifs s'inscrivent dans le contexte législatif national et international.

La question de l'atténuation du changement climatique a fait l'objet de réglementations récentes avec des objectifs nationaux à décliner dans les territoires, notamment via la Stratégie

Nationale Bas Carbone et la révision du Plan national d'adaptation au changement climatique. Ainsi, la loi de Transition Énergétique Pour la Croissance Verte du 17 août 2015, dite loi TEPCV, affiche les objectifs suivants (art. L100-4) :

1° De réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050. La trajectoire est précisée dans les budgets carbone mentionnés à l'article L. 222-1 A du code de l'environnement ;

2° De réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030. Cette dynamique soutient le développement d'une économie efficace en énergie, notamment dans les secteurs du bâtiment, des transports et de l'économie circulaire, et préserve la compétitivité et le développement du secteur industriel ;

3° De réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à l'année de référence 2012, en modulant cet objectif par énergie fossile en fonction du facteur d'émissions de gaz à effet de serre de chacune ;

4° De porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030 ; à cette date, pour parvenir à cet objectif, les énergies renouvelables doivent représenter 40 % de la production d'électricité, 38 % de la consommation finale de chaleur, 15 % de la consommation finale de carburant et 10 % de la consommation de gaz ;

5° De réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 ;

6° De contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction de la pollution atmosphérique prévus par le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques défini à l'article L. 222-9 du code de l'environnement ;

7° De disposer d'un parc immobilier dont l'ensemble des bâtiments sont rénovés en fonction des **normes " bâtiment basse consommation " ou assimilées, à l'horizon 2050**, en menant une politique de rénovation thermique des logements concernant majoritairement les ménages aux revenus modestes ;

8° De **multiplier par cinq la quantité de chaleur et de froid renouvelables** et de récupération livrée par les réseaux de chaleur et de froid à l'horizon 2030.

Quelques objectifs pour les bâtiments et les transports

Avant 2025, tous les bâtiments privés résidentiels dont la consommation en énergie primaire est supérieure à 330 kWh d'énergie primaire/m²/an doivent avoir fait l'objet d'une rénovation énergétique ; (art 5 Loi TEPCV)

Toutes les nouvelles constructions sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, de ses établissements publics ou des collectivités territoriales font preuve d'exemplarité énergétique et environnementale et sont, chaque fois que possible, à énergie positive et à haute performance environnementale (Art. 8 Loi TEPCV)

Tous les travaux de rénovation énergétique réalisés permettent d'atteindre, en une ou plusieurs étapes, pour chaque bâtiment ou partie de bâtiment, un niveau de performance énergétique compatible avec les objectifs de la politique énergétique nationale définis à l'article L. 100-4 du code de l'énergie, en tenant compte des spécificités énergétiques et architecturales du bâti existant et en se rapprochant le plus possible des exigences applicables aux bâtiments neufs. (Art. L111-10 code de la construction et de l'habitation) ((art 14 Loi TEPCV)

Le développement et le déploiement des transports en commun à faibles émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques constituent une priorité tant au regard des exigences de la transition énergétique que de la nécessité d'améliorer le maillage et l'accessibilité des territoires (Art. 36 Loi TEPCV)

Le développement et la diffusion de l'usage du vélo et des mobilités non motorisées constituent une priorité au regard des exigences de la transition énergétique et impliquent une politique de déploiement d'infrastructures dédiées (Art. 41)

La Stratégie Nationale Bas Carbone – Orientations sectorielles en bref

↳ Secteur résidentiel-tertiaire : Par rapport à 2013, l'objectif dans le scénario de référence est de parvenir à baisser ces émissions de 54% à l'horizon du troisième budget carbone et **d'au moins 87% à l'horizon 2050**.

↳ Transports : Par rapport à 2013, l'objectif dans le scénario de référence est de parvenir à baisser ses émissions de 29% à l'horizon du troisième budget carbone (2024-2028) et **d'au moins 70% d'ici 2050**.

↳ Agriculture : **Par rapport à 2013**, l'objectif dans le scénario de référence est de parvenir à baisser ses émissions de 12 % à l'horizon du troisième budget carbone par rapport à 2013, et **d'un facteur deux à l'horizon 2050** par rapport 1990.

↳ Industries : Par rapport à 2013, l'objectif dans le scénario de référence est de parvenir à baisser ses émissions de -24% à l'horizon du troisième budget carbone et **de trois quarts d'ici 2050**.

↳ Energies : les travaux du comité trajectoire 2020-2050 vers une économie sobre en carbone supposaient une réduction d'un facteur 20 par rapport à 1990, soit **une décarbonisation quasiment complète du secteur d'ici 2050**.

2. Axes, orientations et objectifs

AXE 1 : ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

- **Orientation 1 : Inscrire la stratégie régionale dans une dimension globale et transversale**

La Bourgogne-Franche-Comté doit développer, en ses termes, ses capacités d'adaptation et d'évolution. Elle doit ainsi construire son propre « chemin de transitions », inscrit dans les orientations nationales et internationales, qui sera aussi sa contribution qualitative aux stratégies globales.

1. Anticiper et accompagner les mutations nécessaires à l'adaptation au changement climatique

La prise en compte de l'adaptation au changement climatique est un objectif réglementaire qui doit figurer au rapport. La démarche d'adaptation, enclenchée au niveau national (Plan National d'Adaptation au Changement Climatique 2011-2015, révisé pour la période 2016-2020) et international, est complémentaire des actions d'atténuation. Elle vise à limiter les impacts du changement climatique et les dommages associés sur les écosystèmes et les activités socio-économiques en privilégiant des modèles résilients dans tous les domaines.

2. Développer une stratégie économe des ressources

Au-delà du Plan d'Action Economie Circulaire attendu dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, la Région a souhaité élaborer une véritable stratégie des ressources.

La stratégie régionale des ressources en bref

Face à l'épuisement des ressources, la Région a souhaité engager une démarche globale pour repenser les modèles de développement pour changer de paradigme et passer à un développement soutenable pour l'Homme et son environnement. La sobriété, l'efficacité, la substitution dans l'utilisation des ressources visent à sécuriser les économies et à assurer les besoins fondamentaux des populations. L'économie circulaire constitue pour la région une véritable opportunité pour la transition du territoire, pour concilier développement économique et préservation de l'environnement. Pour cette raison, la Région a souhaité s'engager dans une démarche qui considère l'ensemble des ressources (matières primaires et secondaires) par l'élaboration d'une stratégie régionale et d'un plan d'actions ressources et économie circulaire.

3. Préserver la qualité de l'eau et la gérer de manière économe

La préservation de la qualité des eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable ou d'autres usages est incontournable et s'inscrit dans un contexte de réchauffement climatique qui entraînera une raréfaction de la ressource. Il s'agit donc d'anticiper et de prévenir les déséquilibres qualitatifs et quantitatifs de la ressource en eau.

4. Mobiliser les citoyens autour des transitions

Les citoyens doivent être mobilisés en faveur des transitions sociétales et technologiques. La Région peut être facilitatrice pour l'accompagnement des initiatives. La Région, à l'exemple de l'animation qu'elle propose pour le réseau des Pionniers Ordinaires de la Transition Energétique (POTEs), peut faciliter l'accompagnement des initiatives..

▪ **Orientation 2 : Réussir la transition écologique et énergétique pour une région à énergie positive et zéro déchet**

La Région souhaite aller au-delà des objectifs nationaux et internationaux en matière de transition écologique et énergétique en faisant de la Bourgogne-Franche-Comté une région à énergie positive et zéro déchet à l'horizon 2050, créatrice de richesse et d'emplois. La réussite de ces transitions sera possible si l'on agit dans de multiples domaines de manière volontariste et coordonnée notamment en visant une sobriété dans l'utilisation des ressources et en assurant le mix énergétique dans la production d'énergie renouvelable.

5. Généraliser les démarches territoriales stratégiques d'habitat et de gestion économe de l'espace

Il s'agit d'aider tous les territoires à se doter d'outils stratégiques ou programmatiques à différentes échelles, a minima intercommunale, au service de politiques de transitions

6. Généraliser les approches territoriales de la transition énergétique

Il s'agit d'encourager les territoires à se doter de stratégies en faveur de la transition énergétique (par exemple, Plans Climat Air Energie, Territoires à Energie Positive (TEPos), Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV),...).

7. Concilier biodiversité et aménagement dans les documents d'urbanisme infrarégionaux

La meilleure intégration des enjeux de biodiversité et de paysages dans les projets de territoire passe par une prise en compte optimisée des continuités écologiques identifiées dans les

Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) par les documents d'urbanisme (SCoT et PLUi) et par la mobilisation d'outils contractuels.

8. Prendre en compte l'enjeu sanitaire lié à la qualité de l'air à tous les niveaux de décision

Le SRADDET s'inscrit dans les objectifs réglementaires en matière de qualité d'air, tant intérieure qu'extérieure. Les activités anthropiques contribuent à la pollution atmosphérique avec par exemple l'émission de particules fines ayant pour origine des combustions (chauffage, incinération des déchets, incendies, procédés industriels...).

9. Atteindre un parc de bâtiments performants énergétiquement et responsables en matière environnementale

La rénovation des bâtiments est un enjeu majeur pour la transition énergétique. La rénovation du parc doit également être l'occasion de privilégier la performance environnementale et la durabilité (qualité de l'air, matériaux utilisés, ...).

10. Aller vers une sobriété énergétique dans les mobilités

La volonté de la Région est d'aller vers une sobriété énergétique dans les mobilités. Cela passe par l'évolution des comportements selon deux pistes : le changement modal (se déplacer « autrement ») et la mobilité choisie (se déplacer « moins »).

Plus concrètement, les leviers suivants pourront être mobilisés :

- les nouvelles techniques sur l'ensemble des systèmes de motorisations (électromobilité et gaz naturel pour véhicule) sur l'ensemble des modes de transports (train, bus, voiture) avec une nécessité de penser au développement cohérent des stations d'approvisionnement des énergies (bornes de charge électrique et stations de gaz naturel pour véhicule) ;
- les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle : les transports en commun, mais également développer les modes actifs (marche à pied, vélo,...) et/ou partagés (covoiturage, auto-partage, vélos en libre-service, autostop organisé...)
- les aménagements d'espaces publics en pensant aux déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

11. Accélérer le déploiement des énergies renouvelables en valorisant les ressources locales

La stratégie de développement des énergies renouvelables s'appuie sur la valorisation des ressources naturelles du territoire et sur les dynamiques territoriales (Territoires à Energie Positive,...). La biomasse, que ce soit au travers du bois-énergie ou de la méthanisation, est une ressource majeure pour la production d'énergie, et sa mobilisation sera organisée dans le cadre du schéma régional biomasse. Les filières électriques telles que l'éolien, le solaire photovoltaïque et la micro-hydroélectricité sont à développer pour atteindre les objectifs fixés dans le respect du patrimoine naturel et en adaptant les réseaux de transport.

Le schéma régional biomasse en bref

Un schéma régional biomasse a été élaboré conjointement par l'État et la Région conformément à la loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte. Ce schéma a vocation à s'intéresser aux différentes formes de matières organiques d'origine végétale ou animale, présentes en Bourgogne-Franche-Comté, qu'elles soient d'origine forestière, agricole ou issues des déchets. Un état des lieux des ressources en biomasse disponibles est établi et des orientations et mesures permettant de faciliter la mobilisation de la biomasse à des fins énergétiques sont définies dans un souci de partager les ressources entre activités, préserver les équilibres écologiques et garantir les ressources futures.

12. Déployer la filière hydrogène comme solution de mise en œuvre de la transition énergétique
La Bourgogne-Franche-Comté se positionne résolument dans le développement de l'hydrogène pour la transition énergétique et ambitionne de démontrer les applications de « l'Hydrogène-Economie » sur toute sa chaîne de valeur. C'est une région pionnière pour le développement de solution hydrogène avec plusieurs expérimentations réussies sur son territoire (projets MobilhyTest, Mobypost,..).

13. Préserver et restaurer les continuités écologiques (réservoirs et corridors)

Un effondrement de certaines populations animales est observé et plus d'un tiers de la faune et de la flore est aujourd'hui menacée en Bourgogne-Franche-Comté. Aussi, la préservation et la restauration des réservoirs et corridors de biodiversité sont indispensables dans les projets d'aménagement. Cette démarche s'inscrit dans les démarches nationale et supranationale de préservation de la biodiversité.

Focus sur les zones humides

Les zones humides couvrent environ 350 000 hectares et revêtent des caractéristiques très diversifiées : mares ou plans d'eau, tourbières, Outre leur valeur patrimoniale, les zones humides rendent des services écosystémiques non négligeables aux populations : épuration des eaux, alimentation des nappes phréatiques, atténuation des pics de crue, soutien des débits d'étiage, zone de production agricole et piscicole et stockage du carbone. Le SRADDET vise à garantir le maintien et la restauration de ces espaces et à en assurer la continuité au-delà de ses frontières.

14. Mobiliser l'ensemble des acteurs pour une région zéro déchet

La démarche dédiée à l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets a permis de mobiliser les acteurs et de définir un scénario ambitieux dans certains domaines. La mobilisation des acteurs passe par les leviers de l'information, de la sensibilisation et de la formation. C'est selon cette méthode que la Région souhaite être exemplaire en interne.

15. Réduire, recycler, valoriser au mieux les déchets

Les modes de production et de consommation doivent évoluer afin de diminuer, recycler et valoriser au mieux les déchets ménagers (notamment les biodéchets), issus des activités économiques et du BTP (contrats de filières,...). La Région est en cours de définition de son scénario et souhaite afficher une ambition qui aille au-delà de la réglementation pour certains domaines.

16. Organiser le traitement des déchets à l'échelle régionale en intégrant les objectifs de réduction et de valorisation et le stockage

La loi prévoit une planification de la prévention et de la gestion des déchets à termes de six ans et de douze ans, comportant notamment la mention des installations qu'il apparaît nécessaire de créer ou d'adapter afin d'atteindre les objectifs fixés.

▪ Orientation 3 : Inventer les nouvelles transitions avec l'ensemble des territoires

L'ambition de la Région est de donner une place centrale aux développements des usages numériques dans les politiques de transitions et de cohésion venant conforter l'accessibilité de la Région, axe fort de la future stratégie de marketing territorial.

17. Accompagner les citoyens et les acteurs régionaux dans leur transformation numérique en plaçant le citoyen au cœur de la démarche

La volonté de la Région est de développer une culture numérique pour développer à la fois les usages et les services numériques en plaçant le citoyen au cœur de la démarche, en tenant compte de l'ensemble des activités des citoyens tant au niveau de sa vie éducative et professionnelle (apprendre, travailler, entreprendre), son quotidien (consommer, habiter, protéger), que pour son épanouissement personnel (découvrir, jouer, s'engager). La Région souhaite accompagner le développement de la transition numérique en mettant l'accent sur 3 axes : la proposition d'une offre de lieux, la mobilisation des citoyens autour de la transition numérique et le développement des e-services.

18. Renouveler le modèle d'urbanisme pour une qualité urbaine durable

La région souhaite promouvoir une nouvelle façon d'habiter le territoire en privilégiant des modèles plus sobres et résilients, intégrant dès l'amont les questions de mobilité et d'environnement dans les principes de composition urbaine.

AXE 2 : ORGANISER LA RECIPROCITE POUR FAIRE DE LA DIVERSITE DES TERRITOIRES UNE FORCE POUR LA REGION

- **Orientation 4 : Garantir un socle commun de services aux citoyens sur les territoires**

Afin de lutter contre les déséquilibres entre les territoires et l'enclavement de certains, il est attendu l'émergence d'un socle commun de services sur les territoires grâce, notamment, à des investissements ciblés en matière d'infrastructures et d'équipements, pour assurer l'accès de tous aux services et e-services (santé, éducation, formation professionnelle, mobilité, commerces, sport, culture...).

19. Contribuer à un accès équitable de la population aux services et équipements de base

Soucieuse de l'équilibre des territoires comme des habitants qui les peuplent, la région veut contribuer à garantir un socle commun de services aux citoyens. Pour la mise en œuvre du SRADDET, un travail pourrait être mené sur la définition de ce socle commun notamment avec les Départements, porteurs des Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

20. Accélérer le déploiement des infrastructures numériques (très haut débit, téléphonie mobile...)

La Région accompagne le déploiement de la fibre, la mise en place de technologies alternatives au THD ou bien encore la téléphonie mobile afin de favoriser le désenclavement des territoires.

21. Construire un réseau d'infrastructures qui réponde aux besoins des usagers

Il s'agit de concevoir et développer un schéma robuste d'offres de transports adaptées et combinées au service des usagers permettant de limiter le recours à l'usage du véhicule individuel.

22. Garantir la mobilité durable partout et pour tous, avec le bon moyen de transport, au bon endroit, au bon moment

Il s'agit de rendre les déplacements plus fluides et plus faciles pour l'ensemble des habitants dans un souci de cohésion territoriale.

23. Redynamiser les centres villes et centres bourgs par une approche globale

L'enjeu important sur la vacance résidentielle dans la région, notamment dans les centres villes et centres bourgs, amène à prioriser des actions de redynamisation des centres grâce à des stratégies plurielles (logements, commerces, services, mobilités...).

▪ **Orientation 5 : Susciter les stratégies de développement spécifiques des territoires**

Afin de permettre aux territoires de se développer, il convient de leur donner la liberté et la capacité de définir leurs propres stratégies de développement en s'appuyant sur leurs spécificités et leurs ressources. Cette orientation vise à aider chaque territoire à se saisir de ses atouts spécifiques, à les valoriser et à le faire d'une façon qui lui est propre.

24. Identifier des filières à potentiel et piloter leurs stratégies de développement à l'échelle régionale

La Région peut définir certaines filières à renforcer pour rayonner au niveau national, voire international et peut ainsi encourager certains territoires à s'engager dans ces domaines (par exemple, la filière hydrogène).

25. Renforcer la capacité des territoires à définir leurs stratégies de développement

La Région souhaite encourager les territoires à définir leurs propres stratégies en s'appuyant sur leurs potentialités locales.

26. Articuler les stratégies de développement régionales et locales

La coordination des différentes stratégies de développement, locales ou de niveau régional, est un enjeu fort et une condition essentielle à l'atteinte des objectifs.

▪ **Orientation 6: Accompagner les territoires de Bourgogne-Franche-Comté dans des relations de réciprocité**

La Région, avec Ici 2050, aspire à encourager les réciprocités et échanges entre les territoires, tout en veillant à un maintien de polarités pour servir le territoire efficacement. Son rôle est d'aider à la mise en place d'espaces physiques et virtuels de collaboration innovants, où toutes les entités de gouvernance locale auront la capacité d'interagir librement. Cela permettra alors de partager un cap pour construire une réponse inédite à des problématiques communes.

27. Faciliter les échanges d'expériences, la coopération et la mutualisation entre les territoires infrarégionaux

Le développement des territoires passent par une coopération entre eux. La Région veut promouvoir le principe de réciprocité par lequel doit s'établir un équilibre sur les relations entre les territoires, en dépit de leurs écarts de situation et différences de dotation.

28. Renforcer le caractère multipolaire de la région en s'appuyant notamment sur un réseau de villes petites et moyennes

La région dispose d'un système constitué de grandes polarités, de pôles structurants et de nombreux pôles relais qu'il convient de renforcer pour assurer l'accès aux services sur les territoires. La Région veut contribuer au maillage harmonieux de son territoire et au renforcement des relations entre ces polarités. Néanmoins, il sera laissé à l'appréciation des territoires, chacun à leur échelle, de définir une armature territoriale équilibrée, efficace et réaliste dans son offre fonctionnelle pour chaque espace.

AXE 3 : CONSTRUIRE DES ALLIANCES ET S'OUVRIRE SUR L'EXTERIEUR

▪ Orientation 7 : Consolider les fonctions métropolitaines de la région

Le rôle de la Région est d'encourager les complémentarités entre les pôles urbains en s'appuyant sur leurs spécificités afin de renforcer le système métropolitain. Il s'agira également de fluidifier les déplacements dans un système urbain permettant d'accéder au pôle voisin immédiat afin d'offrir le choix aux populations d'avoir accès aux plus proches fonctions disponibles au sein de cet espace métropolitain.

29. Favoriser le maintien ou le développement d'équipements d'intérêt régional

La présence d'équipements d'intérêt régional contribue fortement au rayonnement et à l'attractivité de la région.

30. Amplifier le rayonnement des fonctions contribuant au fait métropolitain

La région dispose de fonctions métropolitaines réparties entre les grandes polarités sur le territoire (conception-recherche, commerces interentreprises, prestations intellectuelles, gestion et culture-loisir,...). Il convient de les renforcer pour accroître le rayonnement régional.

▪ Orientation 8 : Soutenir les échanges et les réciprocitys avec les territoires voisins

La Région ambitionne d'accompagner ses territoires dans la négociation avec leurs voisins pour construire des partenariats de projets, de services ou de développement équilibrés. Elle doit faciliter la construction de gouvernances avec les territoires limitrophes afin de soutenir ces projets et de veiller à leur cohérence avec les grandes politiques publiques régionales.

31. Encourager les coopérations entre les territoires de frange et leurs voisins

La région est centrifuge de par ses territoires de franges tournés vers les régions et pays voisins au quotidien. La prise en compte de ces interactions est indispensable pour assurer un aménagement équilibré du territoire. Il convient de favoriser la coopération et les relations de réciprocitys avec ces voisins. Le dialogue engagé avec les régions voisines et la Suisse doit pouvoir faciliter des dynamiques de coopération.

32. Initier ou soutenir des projets interrégionaux structurants

La Région souhaite soutenir et favoriser les projets de coopération emblématiques à l'instar de la Stratégie de l'Union Européenne pour la Région Alpine, des projets des différents programmes INTERREG, etc.

▪ Orientation 9 : Renforcer les réseaux et les coopérations qui inscrivent la Bourgogne-Franche-Comté au niveau national et international

La Région souhaite renforcer les démarches (nationales, européennes ou internationales) déjà existantes pour garantir les continuités et promouvoir une politique d'accueil touristique et économique, basée sur les nombreux atouts du territoire régional. Elle contribue également au développement des compétences, en soutenant les capacités régionales et les échanges avec l'extérieur en matière de formation et d'enseignement supérieur.

33. Consolider les connexions des réseaux de transport régionaux aux réseaux nationaux et internationaux

Afin de rayonner, la Région doit permettre des connexions entre ses réseaux de transports et les réseaux nationaux voire internationaux (connexions plateformes aéroportuaires et fluviales, gares TGV, ...).

34. Préserver et restaurer les continuités écologiques au-delà des frontières régionales

Les espèces ne connaissent pas les frontières administratives. Aussi, maintenir et rétablir les habitats passe par des continuités écologiques entre territoires. La trame verte et bleue doit être établie en cohérence avec celle des territoires voisins.

35. Impulser des dynamiques de coopération et de rayonnement aux niveaux européen et plus largement international

La Région souhaite développer des coopérations au niveau international. C'est le cas avec la Suisse notamment au travers de la stratégie commune de l'arc jurassien (Conférence TransJurassienne). Elle coopère également avec d'autres pays dans le cadre de programmes européens et développe une politique d'ouverture à l'international. La Région a notamment engagé une démarche de marketing territorial afin de proposer une image sur laquelle communiquer pour renforcer son rayonnement.

3. Carte indicative au 1/150000^{ème}

[à venir]